Les enfants de familles pauvres en Ile-de-France

Dans la quasi-totalité des Etats de l'Union européenne, les enfants sont nettement plus nombreux que les adultes à être concernés par la pauvreté. En France en 2009, 18 % des enfants de moins de 18 ans vivent dans une famille pauvre. La question de la pauvreté est d'autant plus cruciale que les enfants sont des personnes en devenir, qui se construisent au sein de l'espace social et familial.

Des études menées à l'étranger, notamment en Grande-Bretagne et aux Etats-Unis, ont montré la vulnérabilité des enfants de familles pauvres et son impact sur leur développement cognitif, leurs résultats scolaires ainsi que sur leur avenir professionnel. Un rapport du Conseil de l'emploi, des revenus et de la cohésion sociale (CERC) d'avril 2004 soulignait deux aspects particuliers de la pauvreté des enfants : il s'agit, d'abord, d'une pauvreté subie et, de plus, la pauvreté éprouvée dans l'enfance accroît les risques de la connaître à l'âge adulte. Or, il n'existe jusqu'à présent que peu d'analyses régionales sur ce sujet.

Les Caf d'Ile-de-France représentées par la Cellule technique de réflexion et d'aide à la décision en Ile-de-France (CTRAD), la Mission d'information sur la pauvreté et l'exclusion sociale (MIPES), la Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS) ainsi que l'Insee Ile-de-France ont donc décidé de réaliser un travail commun centré sur la pauvreté des enfants dans cette région. Combien d'enfants vivent au sein d'une famille pauvre ? Existe-t-il des poches de pauvreté au sein du territoire francilien ? Quelles sont les caractéristiques socio-démographiques des enfants et quelles sont leurs conditions de logement ? Les différentes parties de ce dossier cherchent à répondre à ces questions à travers une approche quantitative de la pauvreté monétaire des familles franciliennes.

Ce travail s'inscrit également dans une réflexion plus vaste associant d'autres régions : la région Provence-Alpes-Côte d'Azur avec les travaux du Dispositif régional d'observation sociale (DROS), la région Rhône-Alpes avec ceux de la Mission régionale d'information sur l'exclusion ; et d'autres approches (approches qualitatives sous forme d'entretiens) menées par le Conseil Régional en Ile-de-France.

Sylvie Marchand
La directrice régionale
de l'Insee d'Ile-de-France

Christian Moutier
Le directeur
de la Caf
du Val-de-Marne

Gilles Grenier
Le directeur régional
de la Jeunesse,des Sports
et de la Cohésion Sociale

Les enfants de familles pauvres en Ile-de-France

Synthèse 3

Les enfants de familles pauvres 4

577 000 enfants vivent dans des familles pauvres en Ile-de-France

Approche territoriale 10

Différents profils de familles pauvres selon le nombre d'enfants et l'activité des parents

Les conditions de logement 16

Huit enfants de familles pauvres sur dix vivent dans un logement surpeuplé

Définitions 20

Bibliographie 23

Il existe trois approches de la pauvreté : l'approche par les conditions de vie, l'approche monétaire et celle de la pauvreté subjective issue du recueil de l'opinion ou du sentiment des personnes. L'approche de la pauvreté retenue dans cette étude est la pauvreté monétaire. Ainsi, une famille est considérée comme pauvre lorsque son revenu mensuel est inférieur à 60 % du niveau de vie médian (seuil de bas revenus) soit un revenu proche de 950 euros par unité de consommation (UC) par mois en 2009.

Le premier chapitre mobilise les fichiers des allocataires des Caf. En 2009, un enfant francilien sur cinq vit dans une famille pauvre. Ces enfants vivent plus fréquemment dans des familles connaissant la précarité dans leur activité professionnelle, c'est-à-dire le chômage, les emplois sous-qualifiés et mal rémunérés, les temps partiels contraints et les contrats précaires. Ils vivent ainsi cinq fois moins souvent que l'ensemble des enfants d'allocataires avec deux parents actifs occupés. De ce fait, leurs parents ont souvent recours aux minima sociaux tels que le Rsa. Un tiers de ces enfants en situation de pauvreté vit dans des familles percevant le Rsa. Ils sont majoritairement couverts par la partie socle seul du Rsa permettant d'accéder à un revenu minimum de subsistance (66 %). Toutefois, ils sont 23 % à être couverts par le « Rsa activité » seul, qui s'adresse aux travailleurs pauvres, et 11 % par le « Rsa socle et activité ». Même lorsqu'ils sont actifs, les parents pauvres seraient plus concernés par des conditions de travail précaires comme le temps partiel contraint, le sous-emploi ou les contrats précaires... Par ailleurs, les enfants des familles monoparentales, avec au mieux une seule source de revenus, et ceux des familles très nombreuses, ayant des charges familiales importantes, sont plus exposés à la pauvreté. Ces enfants sont, à partir de 16 ans, plus souvent déscolarisés et inactifs que les autres enfants.

Le deuxième chapitre présente, à partir de la même source, la répartition spatiale des familles pauvres en Ile-de-France. Un nombre restreint de communes, situées essentiellement en Seine-Saint-Denis, héberge une part très importante des enfants des familles pauvres d'Ile-de-France. Dix communes accueillent un enfant francilien sur dix et presque deux fois plus d'enfants en situation de pauvreté. La mise en regard de la composition familiale, de l'activité des parents et des aides perçues dans les familles allocataires à bas revenus permet de distinguer six groupes de familles pauvres dont les profils sociodémographiques diffèrent. Ces différents profils traduisent l'inégale répartition de la pauvreté sur le territoire régional.

Dans le dernier chapitre, les conditions de logement des enfants de familles pauvres sont décrites à partir de l'enquête nationale logement réalisée par l'Insee en 2006. Plus de la moitié des enfants des familles pauvres vit dans un logement HLM. Le rôle d'accueil des familles pauvres par le parc HLM semble se développer. Le taux de pauvreté de ces familles y est passé de 29 % à 32 % entre 1996 et 2006. Cependant, en raison de l'insuffisance des places en logements HLM, le parc locatif privé accueille de plus en plus les enfants des familles pauvres : 25 % y vivent en 2006 contre 23 % en 1996. Le taux de pauvreté des enfants dans ce parc a crû de 4 points, passant de 24 % à 28 %. Les aides au logement permettent, dans un contexte de hausse du coût du logement, de réduire le poids de cette dépense dans le revenu des familles (- 3 points entre 1996 et 2006). Près de huit enfants de familles pauvres sur dix vivent ainsi dans un logement surpeuplé. Les enfants de familles pauvres disposent de 9 m² de moins en moyenne que les autres enfants. De plus, la moitié des enfants de familles pauvres vivent dans un logement de mauvaise qualité. C'est 6 points de plus qu'en 2002.

577 000 enfants vivent dans des familles pauvres en Ile-de-France

En 2009, 577 000 enfants vivent dans des foyers allocataires disposant de moins de 942 euros par unité de consommation par mois. Ces enfants représentent plus d'un enfant francilien sur cinq. Ils vivent souvent dans des familles monoparentales et nombreuses (quatre enfants ou plus). Leurs parents sont davantage exposés à des difficultés professionnelles (chômage, précarité, inactivité...) et ont donc plus souvent recours au Revenu de solidarité active (Rsa). Les enfants de familles pauvres ont, par ailleurs, des risques de devenir des adultes pauvres. A partir de 16 ans, ils sont plus souvent déscolarisés et inactifs que les autres enfants.

Danie Chemineau et Adeline Stawinski, Caf d'Ile-de-France-Ctrad

Au 31 décembre 2009, 296 000 familles allocataires d'Ile-de-France ayant au moins un enfant de moins de 18 ans à charge vivent en dessous du seuil des bas revenus, c'est-à-dire avec moins de 942 euros par unité de consommation par mois (⇨ Définitions en page 20). Elles représentent un quart des familles allocataires des caisses d'allocations familiales.

Parmi les 2 638 000 enfants franciliens âgés de moins de 18 ans, 577 000 vivent dans une famille pauvre. Ils représentent plus de deux enfants de moins de 18 ans sur dix (22 %).

En Seine-Saint-Denis, près de quatre enfants sur dix vivent dans une famille pauvre

La petite couronne concentre une plus grande part d'enfants en situation de pauvreté que l'ensemble de la région : 26 % des enfants vivent dans une famille allocataire à bas revenus en petite couronne. En particulier, 37 % des enfants de Seine-Saint-Denis sont en situation de pauvreté. Cette proportion est trois fois moins élevée dans les Yvelines où les enfants sont les moins exposés à la pauvreté. Après la Seine-Saint-Denis, ce sont les départements du Val-d'Oise et du Val-de-Marne qui affichent les plus forts taux de pauvreté (24 et 23 %) ✎❶.

La pauvreté économique touche plus les enfants des familles allocataires dont au moins l'un des parents (le responsable de dossier pour le versement des prestations) est de nationalité étrangère.

Parmi les 577 000 enfants franciliens vivant dans une famille pauvre, 231 000 ont au moins un parent de nationalité étrangère, soit 40 % d'entre eux. Cette proportion est de 20 % pour l'ensemble des enfants des familles allocataires.

Pour la quasi-totalité de ces enfants de familles pauvres (neuf sur dix), le parent n'est pas originaire de l'Union européenne (UE). Ces familles qui ont souvent des charges de famille importantes et de faibles revenus d'activité se concentrent à Paris où 45 % des enfants de familles pauvres ont des origines hors UE et en Seine-Saint-Denis avec 43 % (contre 37 % en Ile-de-France).

Une inactivité plus forte parmi les parents allocataires à bas revenus

Les enfants des familles allocataires pauvres ont plus souvent des parents confrontés à des problèmes d'insertion professionnelle ou inactifs ou au chômage, éventuellement de longue durée. La faiblesse de leurs revenus d'activité ou leur absence expliquent ainsi leur situation plus défavorable : 9 % des enfants des familles allocataires pauvres vivent au sein de familles composées de deux actifs ayant un

✎❶ Le taux de pauvreté des enfants est le plus élevé en Seine-Saint-Denis

	Enfants de 0 à 17 ans (1)	Enfants de 0 à 17 ans vivant dans une famille allocataire à bas revenus (2)	Taux de pauvreté des enfants (%)
Paris	**363 600**	**80 400**	**22,1**
Hauts-de-Seine	343 200	56 500	16,5
Seine-Saint-Denis	381 300	143 000	37,5
Val-de-Marne	294 600	68 900	23,4
Petite couronne	**1 019 100**	**268 400**	**26,3**
Seine-et-Marne	324 300	59 000	18,2
Yvelines	345 200	45 300	13,1
Essonne	291 900	54 200	18,6
Val-d'Oise	293 700	70 000	23,8
Grande couronne	**1 255 100**	**228 500**	**18,2**
Ile-de-France	**2 637 800**	**577 300**	**21,9**

Sources : (1) Insee, recensement de la population 2007 ; (2) Caf d'Ile-de-France au 31 décembre 2009

❷ Des parents allocataires à bas revenus plus confrontés à des difficultés d'insertion professionnelle
Répartition des enfants de familles d'allocataires selon la situation professionnelle du ou des parent(s) (en %)

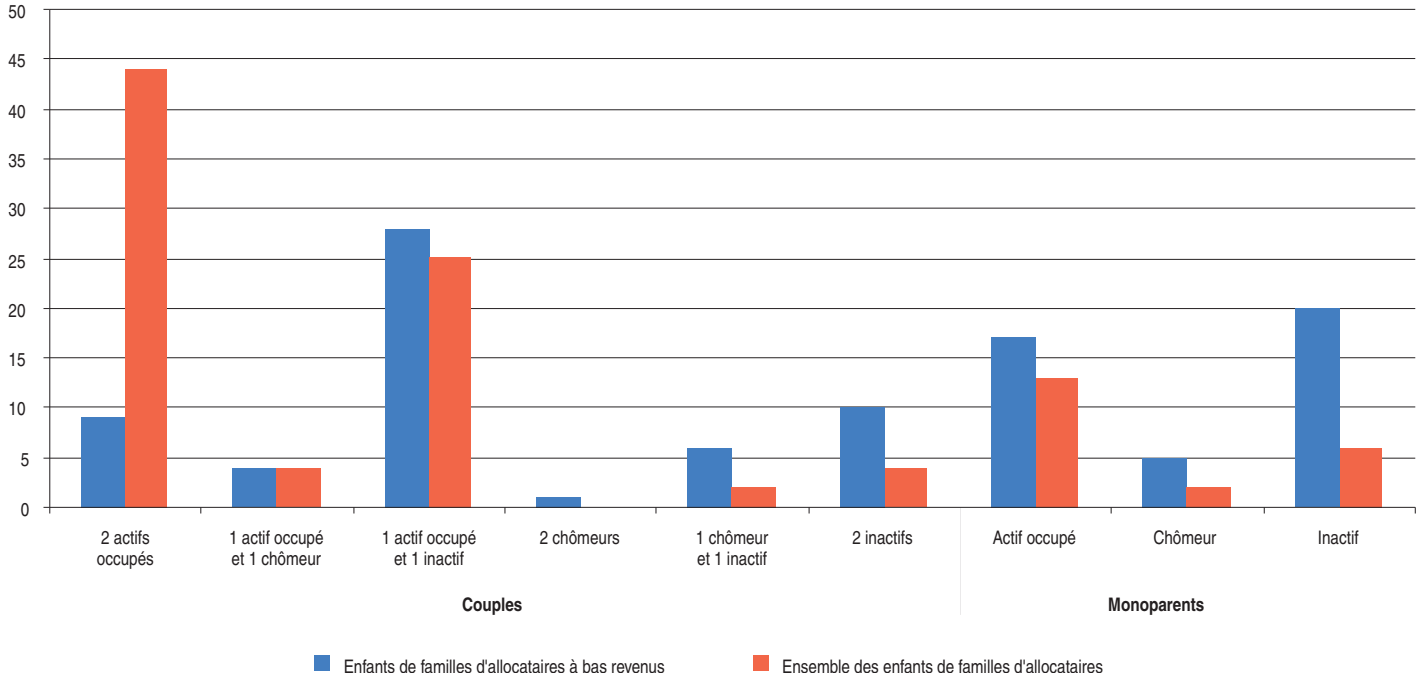

Source : Caf d'Ile-de-France au 31 décembre 2009

emploi. Cette proportion est cinq fois moins importante que pour l'ensemble des enfants allocataires (44 %) ❷.

L'inactivité touche plus fréquemment les parents des enfants en situation de pauvreté : ainsi, 10 % des enfants pauvres vivent au sein d'un couple composé de deux inactifs contre 4 % pour l'ensemble des enfants d'allocataires. De même, ils vivent plus fréquemment dans une famille monoparentale dont le parent est inactif que l'ensemble des enfants d'allocataires (20 % contre 6 %).

Ces taux d'inactivité sont particulièrement élevés en Seine-Saint-Denis où 14 % des enfants pauvres vivent au sein d'un couple avec deux inactifs et 22 % au sein d'une famille monoparentale dont le parent est inactif.

Les enfants des familles à faibles ressources vivent deux fois plus souvent dans un foyer où l'un au moins des parents est au chômage (16 % contre 8 %).

Ayant de faibles revenus d'activité, les familles allocataires pauvres sont plus souvent bénéficiaires du Revenu de solidarité active (Rsa).

Parmi les enfants vivant dans une famille allocataire à bas revenus, plus d'un tiers est dans une famille percevant le Rsa (37 %). C'est trois fois plus que pour l'ensemble des enfants d'allocataires (10 %).

Ces enfants vivent dans des familles percevant majoritairement la partie socle seul du Rsa permettant d'accéder à un revenu minimum de subsistance (66 %) ❸. Ils sont 23 % à être couverts par le Rsa activité seul qui s'adresse aux travailleurs ayant de faibles revenus d'activité et 11 % par le Rsa socle et activité.

Lorsqu'ils occupent un emploi, les parents pauvres sont plus concernés par des conditions de travail précaires comme le temps partiel contraint, le sous-emploi ou les contrats précaires... expliquant ainsi le recours au Rsa.

❸ Des familles percevant en majorité le revenu minimum de subsistance (partie socle seul du Rsa)
Répartition des enfants de familles pauvres selon le type de Rsa perçu

	Paris	Hauts-de-Seine	Seine-Saint-Denis	Val-de-Marne	Petite couronne	Seine-et-Marne	Yvelines	Essonne	Val-d'Oise	Grande couronne	Ile-de-France
Nombre d'enfants	**30 700**	21 200	61 000	25 700	**107 900**	20 800	14 100	18 700	22 500	**76 100**	**214 700**
dont (en %) :											
Rsa socle seul	***63***	*59*	*67*	*69*	***66***	*66*	*63*	*65*	*68*	***66***	***66***
Rsa socle + activité	***14***	*12*	*10*	*11*	***11***	*12*	*11*	*11*	*11*	***11***	***11***
Rsa activité seul	***23***	*29*	*23*	*20*	***23***	*22*	*26*	*24*	*21*	***23***	***23***

Source : Caf d'Ile-de-France au 31 décembre 2009

❹ Les jeunes de familles allocataires pauvres sont plus touchés par l'inactivité et la déscolarisation

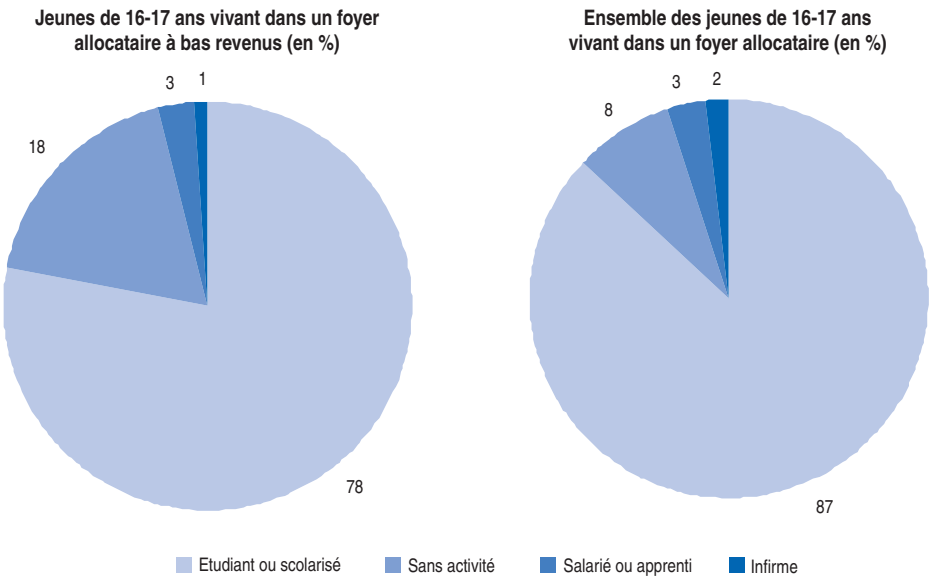

Source : Caf d'Ile-de-France au 31 décembre 2009

L'inactivité se reproduit chez les jeunes issus de familles allocataires à bas revenus

Les 59 000 enfants de 16 à 17 ans vivant dans une famille allocataire à bas revenus sont moins fréquemment scolarisés que les autres enfants d'allocataires du même âge : 78 % de ces enfants sont étudiants ou scolarisés contre 87 % pour l'ensemble des enfants d'allocataires, soit 9 points d'écart ❹.

Ils sont aussi plus souvent en situation d'exclusion d'un système de formation, scolaire, universitaire ou professionnel. 18 % des enfants pauvres sont ainsi sans activité, c'est-à-dire ni salarié ni étudiant ou scolarisé, contre 8 % de l'ensemble des enfants d'allocataires. Ce sont ainsi 11 000 jeunes Franciliens qui cumulent les difficultés : vivre dans un foyer allocataire à bas revenus et être privés de préparation à l'entrée dans la vie professionnelle. En Essonne, dans le Val-d'Oise et en Seine-Saint-Denis, un jeune sur cinq est hors du système scolaire ou de la vie professionnelle.

Les enfants des familles allocataires pauvres vivent plus souvent dans des familles monoparentales et de grande taille

Quatre enfants de familles pauvres sur dix vivent avec un seul parent contre 21 % pour l'ensemble des enfants d'allocataires ❺. Les enfants des familles allocataires pauvres vivent ainsi plus fréquemment dans une famille monoparentale. De ce fait, les charges familiales (logement, santé, éducation, loisirs...) sont supportées par un seul parent.

❺ Plus de quatre enfants de familles pauvres sur dix vivent avec un seul parent
Répartition des enfants de familles allocataires selon leur situation familiale

	Paris	Hauts-de-Seine	Seine-Saint-Denis	Val-de-Marne	Petite couronne	Seine-et-Marne	Yvelines	Essonne	Val-d'Oise	Grande couronne	Ile-de-France
Ensemble des enfants vivant dans une famille allocataire											
Enfants vivant dans une famille monoparentale	**70 100**	57 600	90 900	60 500	**209 000**	54 800	46 500	49 800	52 500	**203 600**	**482 700**
En %	***22***	*19*	*26*	*23*	***23***	*19*	*16*	*19*	*20*	***18***	***21***
Enfants vivant au sein d'un couple	**242 900**	241 700	265 000	203 900	**710 600**	234 300	250 700	209 900	214 400	**909 300**	**1 862 800**
En %	***78***	*81*	*74*	*77*	***77***	*81*	*84*	*81*	*80*	***82***	***79***
Ensemble des enfants	**313 000**	**299 300**	**355 900**	**264 400**	**919 600**	**289 100**	**297 200**	**259 700**	**266 900**	**1 112 900**	**2 345 500**
Enfants vivant dans une famille allocataire à bas revenus											
Enfants vivant dans une famille monoparentale	**35 900**	25 500	55 500	30 400	**111 400**	27 500	19 600	23 800	26 800	**97 700**	**245 000**
En %	***45***	*45*	*39*	*44*	***41***	*47*	*43*	*44*	*38*	***43***	***42***
Enfants vivant au sein d'un couple	**44 500**	30 900	87 500	38 600	**157 000**	31 500	25 600	30 400	43 300	**130 800**	**332 300**
En %	***55***	*55*	*61*	*56*	***59***	*53*	*57*	*56*	*62*	***57***	***58***
Ensemble des enfants	**80 400**	**56 400**	**143 000**	**69 000**	**268 400**	**59 000**	**45 200**	**54 200**	**70 100**	**228 500**	**577 300**

Source : Caf d'Ile-de-France au 31 décembre 2009

Source

La pauvreté est approchée dans les deux premiers chapitres de cette publication sous l'angle monétaire à partir des données des Caisses d'allocations familiales (Caf). Les Caf, de par leur mission et en raison des modalités d'attribution des prestations versées, ont connaissance des revenus de la population la moins aisée financièrement. Elles ont aussi une connaissance d'une grande partie des familles puisqu'elles gèrent maintenant, en plus du régime général, les prestations de la plupart des régimes spéciaux.

L'étude portant sur les revenus des familles allocataires exclut des catégories d'allocataires dont les ressources sont mal appréhendées, notamment les étudiants ne percevant qu'une aide au logement, les allocataires de 65 ans ou plus et ceux dont le conjoint est âgé de 65 ans ou plus (le minimum vieillesse n'étant pas imposable). Les données de l'étude sont issues du Fichier des prestations légales et d'action sociale (FILEASC) des Caisses d'allocations familiales franciliennes au 31 décembre 2009.

L'ensemble des 1 199 900 familles allocataires ayant au moins un enfant de moins de 18 ans à charge constitue le champ de l'étude. Parmi celles-ci, 296 000 familles vivent sous le seuil des bas revenus et abritent 577 000 enfants de moins de 18 ans.

Sur les 2 681 000 enfants franciliens âgés de moins de 18 ans, 2 346 000 sont des enfants d'allocataires, soit 87 % d'entre eux. Les taux de couverture varient de 84 % à Paris à 91 % en Seine-Saint-Denis.

6 Un quart des enfants en situation de pauvreté vit dans des familles de 4 enfants ou plus

Répartition des enfants de familles d'allocataires selon le nombre d'enfants à charge au sein de la famille (en %)

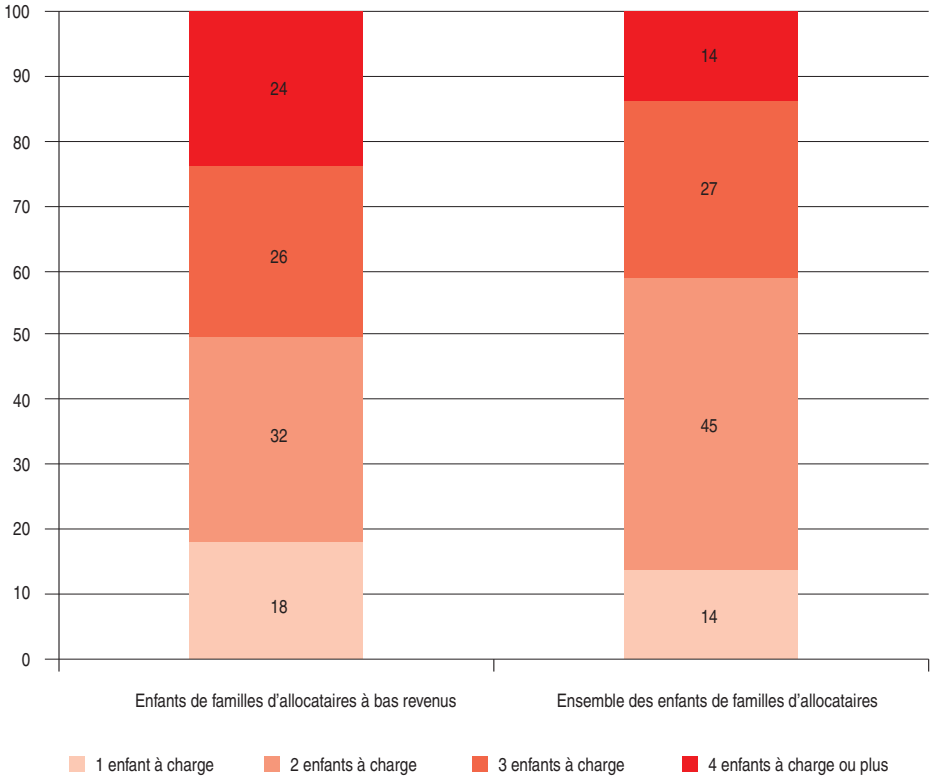

Source : Caf d'Ile-de-France au 31 décembre 2009

Cette proportion d'enfants de moins de 18 ans vivant dans une famille pauvre monoparentale oscille entre 38 % dans le Val-d'Oise et 47 % en Seine-et-Marne.

Les familles allocataires pauvres ont plus souvent un seul enfant ou quatre enfants ou plus que l'ensemble des familles allocataires 6. Cette plus grande exposition à la pauvreté de familles d'un enfant et de quatre enfants ou plus s'explique, en partie, par les modalités d'attribution des prestations familiales et sociales. En effet, les familles d'un seul enfant ne peuvent percevoir sans conditions de ressources que des prestations très ciblées (allocation de soutien familial, prestations liées à la garde pour les petits enfants). Pour des familles d'un seul enfant ayant des revenus tout juste supérieurs au seuil retenu pour bénéficier des prestations sous conditions de ressources, les aides sont ainsi très limitées. Elles permettent moins à ces familles de petite taille de sortir de la pauvreté que pour les familles de plus grande taille. Les allocations familiales proprement dites sont versées sans conditions de ressources aux familles à partir de deux enfants de moins de 20 ans.

Les enfants de familles allocataires de deux enfants, les plus nombreux, sont les moins touchés par la faiblesse des revenus de leur famille : ils ne représentent que trois enfants de familles pauvres sur dix contre plus de quatre enfants sur dix. Le risque de pauvreté s'accroît avec le nombre d'enfants à charge. En particulier, un quart des enfants pauvres vit dans des familles de quatre enfants ou plus alors qu'ils ne représentent que 14 % de l'ensemble des enfants. Le fait que le complément familial versé à partir de trois enfants aux familles de ressources modestes ne varie pas selon la taille de la famille explique en partie la faiblesse des revenus des familles très nombreuses de quatre enfants ou plus.

Un accès aux modes de garde plus difficile pour les enfants en bas âge vivant dans une famille pauvre

C'est parmi les enfants de moins de 6 ans que les taux de pauvreté sont les plus importants : 23 % de ces enfants vivent dans un foyer allocataire à bas revenus en Ile-de-France.

Pour ces enfants en bas âge, la question du mode de garde est importante : soit l'un des parents réduit son temps de travail ou interrompt son activité professionnelle pour garder les enfants, soit ces familles les font garder dans des lieux d'accueil de la petite enfance (crèche collective, halte-garderie...) ou par des assistantes maternelles. Le complément de libre choix de mode de garde (CLCMG) sert à aider les familles à accéder à une garde pour leur(s) enfant(s) par une assistante maternelle, une garde à domicile...

En ce qui concerne la garde des enfants par une assistante maternelle, 12 % des enfants de moins de 4 ans vivant dans une famille allocataire ont accès à un complément de mode de garde par une assistante maternelle. Cette proportion est seulement de 1 % pour les enfants des familles allocataires à bas revenus.

Le plus faible recours à un mode de garde, en particulier à une assistante maternelle par les parents allocataires à bas revenus, montre que la cessation de l'activité professionnelle au moment de la naissance d'un ou de plusieurs enfants est plus fréquente pour les parents allocataires pauvres. Le coût pour faire garder leurs enfants est, pour ces familles, sans doute assez proche de leur revenu d'activité. Arrêter son activité ou la réduire peut apparaître financièrement plus soutenable, d'autant que les familles dans cette situation peuvent bénéficier du complément de libre choix d'activité (CLCA). Mais des difficultés d'insertion ou de réinsertion professionnelle peuvent ensuite apparaître et ancrer ces bénéficiaires dans un chômage ou une inactivité de plus ou moins longue durée, facteur aggravant de la pauvreté.

313 000 enfants vivent dans des familles pauvres dont plus de la moitié des revenus sont des prestations sociales

Toutes prestations confondues, les aides perçues constituent les trois quarts des revenus disponibles de la majorité des familles pauvres.

313 000 enfants en situation de pauvreté (54 % d'entre eux) vivent dans des familles dépendantes aux prestations Caf, c'est-à-dire dont les prestations socia-

Davantage d'enfants de familles pauvres dans les zones urbaines sensibles

Les zones urbaines sensibles (ZUS), territoires défavorisés économiquement et socialement, caractérisés par des taux de chômage et de précarité élevés, sont plus fréquemment le lieu d'accueil des enfants de familles pauvres : 28 % résident dans une ZUS contre 15 % pour l'ensemble des enfants d'allocataires.

Près de trois enfants vivant dans une famille pauvre sur dix habitent en ZUS

	Paris	Hauts-de-Seine	Seine-Saint-Denis	Val-de-Marne	Petite couronne	Seine-et-Marne	Yvelines	Essonne	Val-d'Oise	Grande couronne	Ile-de-France
Enfants vivant dans une famille allocataire	**313 000**	299 300	355 900	264 400	**919 600**	289 100	297 200	259 700	266 900	**1 112 900**	**2 345 500**
dont (en %) :											
vivant en ZUS	***7***	*14*	*25*	*14*	***18***	*8*	*11*	*19*	*21*	***15***	***15***
vivant hors ZUS	***93***	*86*	*75*	*86*	***82***	*92*	*89*	*81*	*79*	***85***	***85***
Enfants vivant dans une famille allocataire à bas revenus	**80 400**	56 500	143 000	68 900	**268 400**	59 000	45 300	54 200	70 000	**228 500**	**577 300**
dont (en %) :											
vivant en ZUS	***12***	*30*	*32*	*24*	***30***	*20*	*31*	*37*	*37*	***31***	***28***
vivant hors ZUS	***88***	*70*	*68*	*76*	***70***	*80*	*69*	*63*	*63*	***69***	***72***

Source : Caf d'Ile-de-France au 31 décembre 2009

Les ZUS sont particulièrement nombreuses en Seine-Saint-Denis : 36 des 157 ZUS franciliennes sont dans ce département. De plus, neuf ZUS sur dix de Seine-Saint-Denis sont classées parmi les plus en difficulté. Cela explique ainsi en partie la forte exposition des enfants de ce département à la pauvreté.

Toutefois, en Seine-Saint-Denis, les situations de pauvreté sont diffuses dans presque la totalité du territoire et les ZUS accueillent également de nombreux enfants en situation moins défavorable. Un quart des enfants des familles allocataires en Seine-Saint-Denis vivent en ZUS. A l'inverse, en grande couronne, les situations de pauvreté sont plus concentrées au sein de ces territoires prioritaires de la politique de la ville. Les ZUS y accueillent globalement une faible part d'enfants de familles allocataires alors que c'est en Essonne et dans le Val-d'Oise que la part d'enfants de familles pauvres résidant en ZUS est la plus forte : 37 % de ces derniers vivent en ZUS.

7 Près de six enfants vivant dans une famille allocataire à bas revenus en Ile-de-France sur dix sont dans une famille dépendante aux prestations de la Caf

	Paris	Hauts-de-Seine	Seine-Saint-Denis	Val-de-Marne	Petite couronne	Seine-et-Marne	Yvelines	Essonne	Val-d'Oise	Grande couronne	**Ile-de-France**
Enfants vivant dans une famille allocataire à bas revenus											
Enfants vivant dans une famille dépendante aux prestations Caf	**46 300**	29 200	82 700	37 400	**149 300**	30 700	22 300	27 900	36 400	**117 300**	**312 900**
Poids des prestations dans le revenu disponible du foyer (en %) :											
de 50 à 74 %	***36***	*36*	*31*	*33*	***33***	*34*	*37*	*34*	*36*	***35***	***34***
75 % ou plus	***64***	*64*	*69*	*67*	***67***	*66*	*63*	*66*	*64*	***65***	***66***

Source : Caf d'Ile-de-France au 31 décembre 2009

les et familiales représentent au moins la moitié du revenu disponible du foyer. Cette proportion est plus de trois fois supérieure à celle de l'ensemble des enfants d'allocataires (15 %) 7.

La dépendance aux prestations Caf est à la fois plus fréquente pour les enfants de familles pauvres et d'un niveau plus important : ainsi, 66 % des enfants pauvres vivent dans des familles où le niveau de dépendance aux prestations de la Caf est de 75 % ou plus alors que c'est le cas de 61 % de l'ensemble des enfants d'allocataires.

Par ailleurs, en Ile-de-France, 314 000 enfants sont considérés comme faisant partie d'une famille fragile, c'est-à-dire passant en dessous du seuil de bas revenus si elle ne percevait pas de prestations familiales ou sociales, soit 13 % des enfants d'allocataires.

La Seine-Saint-Denis présente la plus forte proportion d'enfants vivant dans une famille fragile : en l'absence de prestations, 64 000 enfants supplémentaires seraient touchés par la pauvreté.

Différents profils de familles pauvres selon le nombre d'enfants et l'activité des parents

En Ile-de-France, un enfant de moins de 18 ans sur cinq vit en situation de pauvreté. Un nombre limité de communes regroupe de nombreux enfants vivant dans des familles pauvres, en particulier en Seine-Saint-Denis. L'activité des parents et la composition familiale permettent de déterminer six profils de familles pauvres distincts inégalement répartis dans la région.

Yann Caenen, Insee Ile-de-France

Au 31 décembre 2009, 296 000 familles vivent en dessous du seuil de bas revenus parmi les 1 200 000 familles allocataires des Caisses d'allocations familiales (Caf) en Ile-de-France ayant au moins un enfant de moins de 18 ans à charge (⇨■ Source page 7). 577 000 enfants de moins de 18 ans sont ainsi en situation de pauvreté, soit un cinquième des enfants de la région.

Un cinquième des enfants franciliens de familles pauvres vit dans seulement 10 communes

Un nombre restreint de communes héberge une part très importante des enfants des familles pauvres d'Ile-de-France. Dix communes accueillent, dans leur ensemble, un enfant francilien sur dix et presque deux fois plus d'enfants en situation de pauvreté ✎❶. Dans ces communes, le taux de pauvreté des enfants est particulièrement élevé. Il est compris entre 32 % pour le 20e arrondissement de Paris et 52 % pour Aubervilliers, soit 10 à 30 points de plus que la moyenne régionale.

Les enfants des familles pauvres vivent principalement dans les communes de Seine-Saint-Denis, le nord parisien et quelques grandes communes de grande couronne (Mantes-la-Jolie, Les Mureaux, Meaux, Melun, Grigny, Evry, Corbeil-Essonnes, Argenteuil, Sarcelles). Hormis Meaux et les communes du sud-est du Val-d'Oise, celles situées le long de deux axes ferrés en grande couronne se distinguent : la ligne Paris Mantes-la-Jolie à l'ouest et la ligne D du RER (du nord au sud-est) ✎❷.

Des familles nombreuses et ayant de faibles revenus dans les communes de Seine-Saint-Denis

En Seine-Saint-Denis, le taux de pauvreté des enfants est supérieur à la moyenne régionale dans toutes les communes sauf celles de Vaucours, Coubron, Gournay-sur-Marne en périphérie de la Seine-et-Marne ou Neuilly-Plaisance et Le Raincy dans le quart sud-est. En effet, sauf dans ces communes, les familles ayant des faibles revenus d'activité et des charges de famille élevées sont, en proportion, très nombreuses. La part des familles monoparentales et celle des familles nombreuses de trois enfants ou plus y est nettement supérieure à la moyenne régionale. A l'inverse, les familles sont moins souvent composées de deux parents ayant un emploi que dans l'ensemble de la région. Elles sont davantage bénéficiaires de minima sociaux.

✎❶ Des taux de pauvreté élevés dans dix communes d'Ile-de-France

Commune	Nombre d'enfants de moins de 18 ans (1)	Nombre d'enfants de moins de 18 ans d'une famille allocataire à bas revenus (2)	Taux de pauvreté des enfants (en %)	Part des enfants de familles allocataires pauvres franciliens qui vivent dans la commune (en %)
Paris 19e	40 200	13 900	34,5	2,4
Saint-Denis	26 300	12 100	45,9	2,1
Paris 18e	31 900	11 900	37,4	2,1
Paris 20e	36 800	11 700	31,7	2,0
Aubervilliers	18 300	9 500	51,7	1,6
Argenteuil	26 200	8 700	33,3	1,5
Montreuil	23 200	8 300	35,6	1,4
Aulnay-sous-Bois	22 500	7 900	35,2	1,4
Sarcelles	18 000	7 900	43,9	1,4
Nanterre	22 000	7 200	32,7	1,2
Ensemble des 10 communes	**265 400**	**99 100**	**-**	**17,2**

Lecture : 34,5 % des enfants vivant dans le 19e arrondissement sont en situation de pauvreté. Ainsi, 2,4 % des enfants de familles pauvres d'Ile-de-France vivent dans le 19e arrondissement.

Sources : (1) Insee, recensement de la population 2007, (2) Caf d'Ile-de-France au 31 décembre 2009

✎❷ Dans la quasi-totalité des communes de Seine-Saint-Denis, plus d'un enfant sur quatre vit dans une famille pauvre

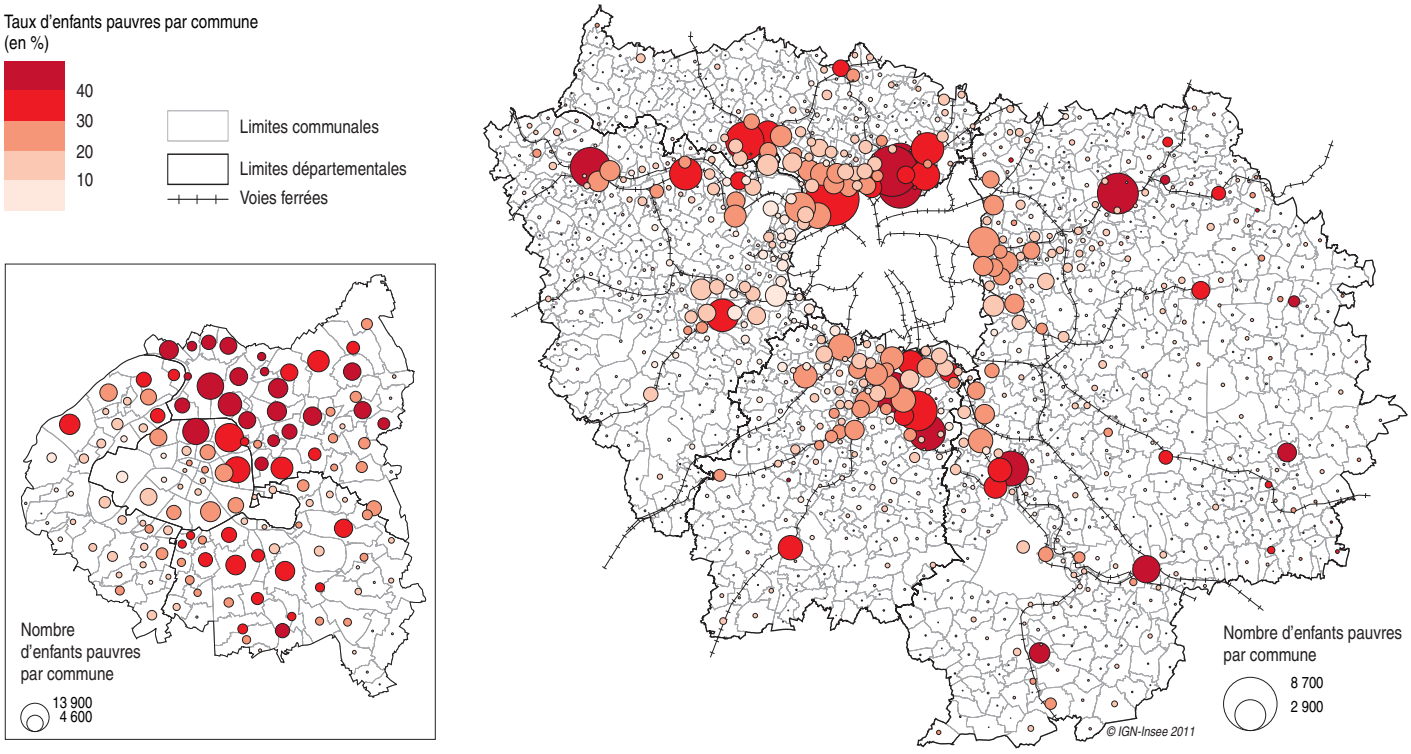

Sources : Insee, recensement de la population 2007 et Caf d'Ile-de-France au 31 décembre 2009

En grande couronne aussi, les enfants sont plus souvent en situation de pauvreté dans les communes qui cumulent des parts importantes de familles ayant des faibles revenus d'activité et des charges de familles élevées. En revanche, dans le nord de Paris, les communes du nord des Hauts-de-Seine et celles de l'ouest du Val-de-Marne, les enfants vivent plus souvent dans des familles pauvres qu'en moyenne en Ile-de-France alors qu'il y a peu de familles nombreuses dans ces communes. Cela peut s'expliquer, en partie, par l'offre limitée de logements de grande taille à un prix acceptable dans ces départements.

De nombreuses familles sans revenu d'activité

La mise en regard de la composition familiale, de l'activité des parents et des aides perçues des familles allocataires à bas revenus permet de distinguer six groupes de familles pauvres dont les profils sociodémographiques diffèrent.

Un premier groupe de familles pauvres rassemble les familles dont les parents sont sans emploi et dont les revenus proviennent uniquement des prestations ✎❸. Ces familles perçoivent notamment le Revenu de solidarité active (Rsa) socle seul (ancien RMI) dans neuf cas sur dix. Elles ont des revenus particulièrement faibles. Leur revenu par unité de consommation (UC) avec prestations est de 542 euros, soit le plus faible des familles franciliennes en situation de pauvreté. Il ne s'élève qu'à 60 % du seuil de bas revenus. Ces familles très pauvres accueillent 134 800 enfants, c'est-à-dire un enfant francilien en situation de pauvreté sur quatre.

Elles sont surreprésentées parmi les familles pauvres de Seine-Saint-Denis, à l'exception du nord-est et du sud-est du département ✎❹. Dans le centre de l'agglomération francilienne, ces familles sont également surreprésentées parmi les familles pauvres des quartiers de l'ouest du 18e arrondissement et du sud du 11e à Paris, au nord de Nanterre et les quartiers limitrophes des communes voisines, dans les quartiers de l'est de Vitry-sur-Seine et du sud d'Alfortville ainsi que ceux du sud de Villeneuve-Saint-George. Enfin, en grande couronne, les communes de Cergy, le sud de la ville de Meaux, ou le sud de Corbeil-Essonnes accueillent de nombreuses familles sans revenu d'activité parmi les familles pauvres.

Quelques familles aux revenus d'activité très limités, complétés par le Rsa socle et activité

Quatre groupes de familles se caractérisent avant tout par l'activité des parents. Dans ces groupes, les familles ont des revenus d'activité, mais ils sont trop faibles pour les protéger de la pauvreté.

Un groupe (groupe 2) rassemble 13 500 familles et 23 900 enfants (4 % des enfants en situation de pauvreté). Ce sont essentiellement des familles avec un seul parent qui travaille (dans

❸ Six grands groupes de familles allocataires ayant au moins un enfant de 18 ans en situation de pauvreté
Caractéristiques des groupes de familles en situation de pauvreté

	1	2	3	4	5	6	
		Les familles ayant des revenus d'activité					
	Les familles sans revenu d'activité	Un seul parent travaille et perçoit le Rsa socle et activité	Un seul parent travaille et perçoit le Rsa activité	Un seul parent travaille	Les deux parents travaillent	Les familles nombreuses	**Ensemble**
Nombre de familles en situation de pauvreté	74 000	13 500	24 700	121 700	23 900	37 900	**295 700**
Part des familles en situation de pauvreté (en %)	25	5	8	41	8	13	**100**
Nombre d'enfants en situation de pauvreté	134 800	23 900	45 500	205 200	50 100	116 300	**575 800**
Part des enfants en situation de pauvreté (en %)	23	4	8	36	9	20	**100**
Répartition des familles selon le nombre d'enfants (en %)							
Un enfant	43	42	37	37	21	15	**35**
Deux enfants	31	32	36	41	43	16	**34**
Trois enfants	18	16	17	22	23	12	**19**
Quatre enfants ou plus	8	10	10	0	13	57	**12**
Total	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**
Répartition des familles selon la situation des parents face à l'emploi (en %)							
Couple bi-actifs occupés	0	3	0	0	100	0	**8**
Couple ne comprenant qu'un actif occupé	2	33	47	41	0	34	**27**
Couple ne comprenant aucun actif occupé	29	10	4	13	0	18	**16**
Parent seul actif	3	36	42	32	0	14	**21**
Parent seul chômeur ou inactif	66	18	7	14	0	34	**28**
Total	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**
Répartition des familles en fonction du type de Rsa perçu (en %)							
Aucun Rsa	12	0	0	99	92	74	**61**
Rsa socle seul	88	0	0	1	1	25	**25**
Rsa activité seul	0	0	100	0	7	1	**9**
Rsa socle et activité	0	100	0	0	0	0	**5**
Total	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**
Répartition des familles selon leur niveau de dépendance aux prestations (en %)							
De 0 à 49 %	2	5	71	81	86	21	**50**
De 50 à 74 %	5	44	28	16	8	20	**15**
De 75 % à 99 %	0	51	1	0	1	54	**9**
100 %	93	0	0	3	5	5	**26**
Total	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**
Revenus des familles (en euros)							
Revenu médian avec prestations par unité de consommation	542	645	810	767	790	667	**663**
Revenu médian sans prestation par unité de consommation	0	157	467	517	565	124	**325**

Source : Caf d'Ile-de-France au 31 décembre 2009

sept cas sur dix) mais dont les revenus d'activité sont particulièrement limités. Le revenu médian par UC, sans prestation, de ces familles (157 euros) est six fois plus faible que le seuil de bas revenu. Toutes les familles de ce groupe perçoivent ainsi le Rsa « socle et activité » (⇨ Définitions en page 21). Dans neuf cas sur dix, plus de la moitié de leurs ressources provient des prestations sociales.

Ce groupe est surreprésenté parmi les familles pauvres de Paris et des communes limitrophes (Clichy, Saint-Ouen, Saint-Denis, Aubervilliers, Pantin, Les Lilas, Bagnolet, Montreuil, Ivry-sur-Seine, le Kremlin-Bicêtre ou Gentilly…) ❺. Ces familles sont également plus nombreuses parmi les familles pauvres du sud de Colombes et du nord de Nanterre, ou du sud de Chennevières-sur-Marne qu'en moyenne en Ile-de-France. Ces familles aux revenus d'activité très faibles sont également plus nombreuses parmi les familles pauvres du sud des Mureaux, du

nord-ouest de Cergy, à Meaux et dans les communes de Melun, Dammarie-les-Lys ou Le Mée-sur-Seine.

Quelques familles dont un seul parent travaille et perçoivent le Rsa activité seul

Un autre groupe (groupe 3) se compose de 24 700 familles et 45 500 enfants (8 % des enfants en situation de pauvreté). Dans la plupart de ces familles, comme dans le groupe précédent, un seul parent travaille : 42 % sont des parents seuls ayant un emploi et 47 % des parents d'un couple dont le conjoint n'a pas d'emploi. Leur revenu d'activité est plus important que dans le groupe précédent : sans prestation leur revenu médian par UC est trois fois plus élevé. Ils bénéficient tous du Rsa activité seul. Toutefois, les prestations constituent moins de la moitié de leur revenu. Après prise en compte des prestations, ce petit groupe de familles dispose du revenu médian le plus élevé des familles pauvres (810 euros).

Ces familles sont surreprésentées parmi les familles pauvres des Hauts-de-Seine et des communes du quart nord-est de la Seine-Saint-Denis ainsi que quelques autres communes du département (Noisy-le-Grand, Romainville ou Noisy-le-Sec par exemple) en petite couronne ✎❻. En grande couronne, elles sont particulièrement présentes dans les communes de l'Essonne : Grigny, Ris-Orangis, Evry, Courcouronnes et Corbeil-Essonnes.

Les familles dont un seul parent travaille mais ne perçoivent pas le Rsa : un enfant en situation de pauvreté sur trois

Un quatrième groupe rassemble un enfant en situation de pauvreté sur trois. Il est très proche du groupe précédent en termes de composition familiale et d'activité des parents : ce sont essentiellement des familles d'un ou deux enfants dont un seul parent travaille. En revanche, les familles de ce groupe ne perçoivent pas le Rsa activité. Certaines d'entre elles disposeraient d'un revenu tout juste supérieur au seuil de versement du Rsa activité. D'autres pourraient sans doute bénéficier de cette prestation mais n'en feraient pas la demande. En effet, certaines familles ont des revenus plus faibles que celles du groupe précédent qui bénéficient de cette aide. Selon le rapport intermédiaire 2010 du Comité national d'éva-

✎❹ **Beaucoup de familles sans revenu d'activité parmi les familles pauvres de Seine-Saint-Denis**

Part des familles du groupe 1 parmi les familles allocataires à bas revenus

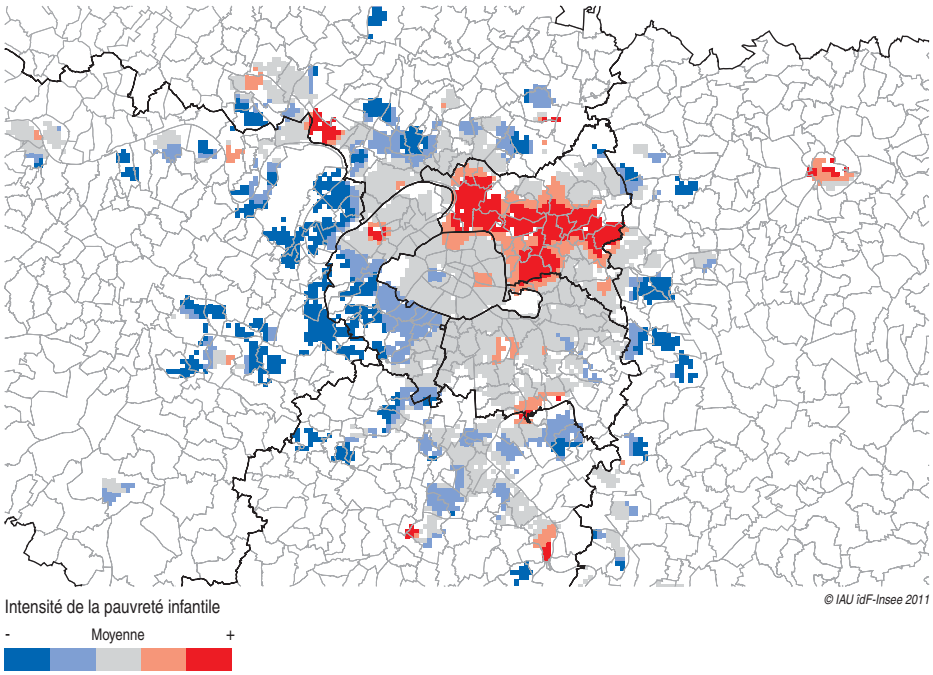

Source : Caf d'Ile-de-France au 31 décembre 2009

✎❺ **Les familles aux revenus d'activité les plus limités surreprésentées parmi les familles pauvres parisiennes**

Part des familles du groupe 2 parmi les familles allocataires à bas revenus

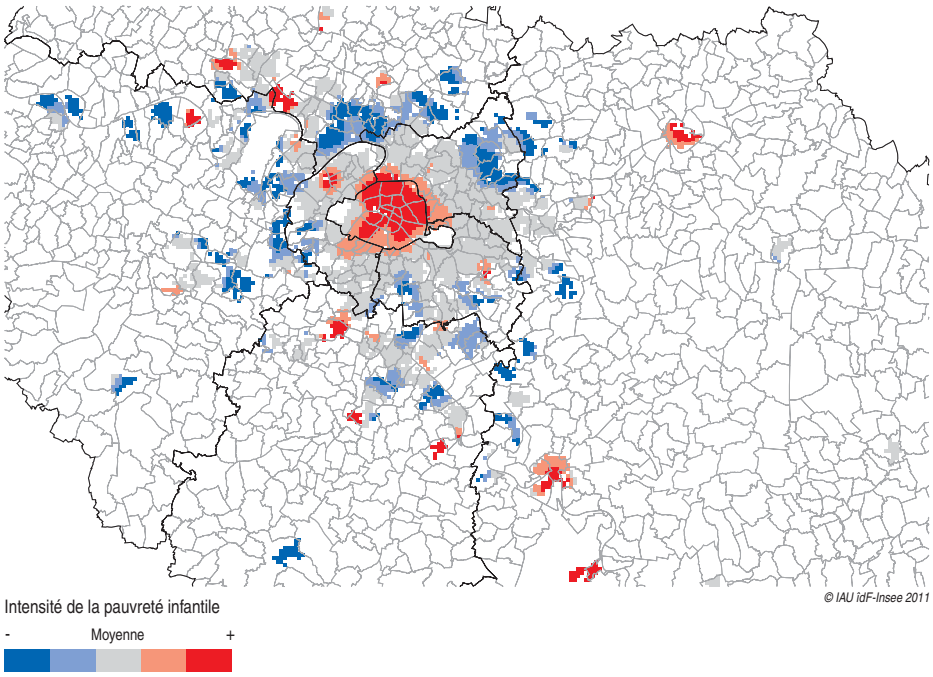

Source : Caf d'Ile-de-France au 31 décembre 2009

luation du Rsa, seul un tiers de la population éligible aurait véritablement recours au Rsa activité seul. Plusieurs explications sont avancées : la méconnaissance de la mesure et sa montée en charge progressive (celle du RMI a duré quatre ans). Certaines personnes éligibles peuvent également penser qu'elles n'y ont pas droit, craindre une forme de stigmatisation, des contrôles ou des pesanteurs administratives. Finalement, les familles de ce groupe disposent d'un revenu médian par UC avec prestations inférieur au groupe précédent.

A quelques exceptions, comme Sartrouville dans les Yvelines, Pontoise, Saint-Ouen-l'Aumône ou le nord de Goussainville dans le Val-d'Oise, ces familles sont surreprésentées parmi les familles pauvres des villes moins exposées à la pauvreté des enfants ✎❼.

✎❻ Les familles dont un seul parent travaille et qui perçoivent le Rsa activité seul, dans les Hauts-de-Seine et le quart nord-ouest de la Seine-Saint-Denis
Part des familles du groupe 3 parmi les familles allocataires à bas revenus

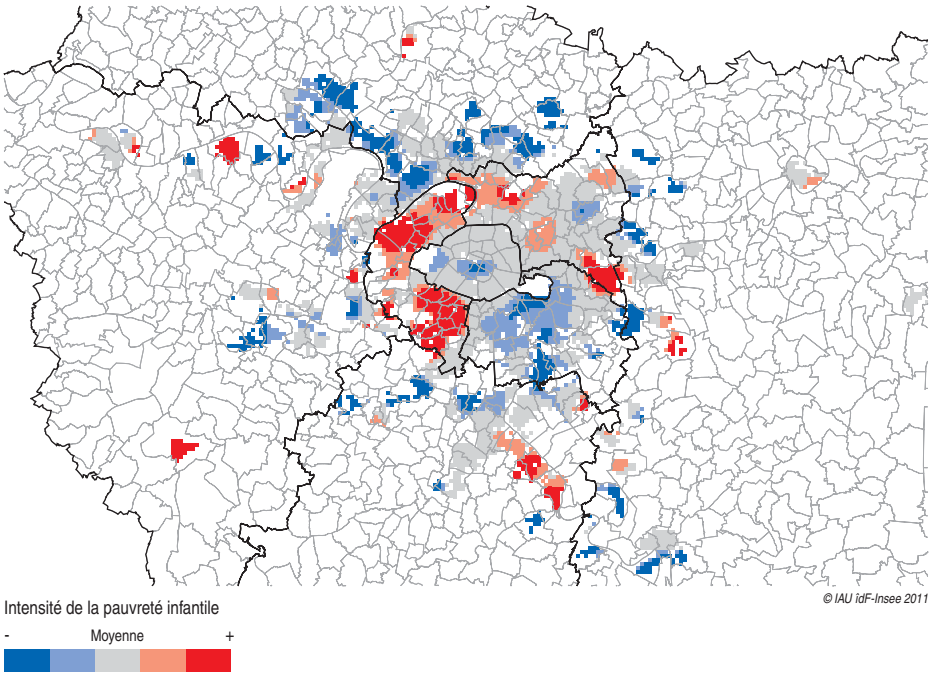

Source : Caf d'Ile-de-France au 31 décembre 2009

Les familles pauvres avec deux parents qui travaillent

Le cinquième groupe est constitué uniquement de parents en couple ayant tous deux un emploi. Leurs revenus, sans prendre en compte les prestations, sont les plus élevés des six groupes de familles pauvres. Dans la majorité des cas, les prestations représentent moins de la moitié de leur revenu. Moins aidées, ces familles n'ont finalement pas les revenus les plus élevés des familles pauvres. En particulier, elles ne touchent pas le Rsa. Comme dans le groupe précédent, les revenus de certaines de ces familles sont sans doute trop importants pour bénéficier du revenu de solidarité active, mais pas suffisants pour les placer au-dessus du seuil de pauvreté. Par ailleurs, 35 % de ces familles ont trois enfants ou plus. Les prestations familiales sont plus importantes au fur et à mesure que le nombre d'enfants augmente et peuvent ainsi faire franchir un seuil de non-éligibilité au Rsa. De plus, une partie de ces familles ayant deux emplois peuvent ne pas en faire la demande, considérant qu'elles n'ont pas la possibilité d'en bénéficier.

✎❼ Les familles pauvres dont un seul parent travaille mais qui ne perçoivent pas le Rsa, dans des quartiers peu touchés par la pauvreté des enfants
Part des familles du groupe 4 parmi les familles allocataires à bas revenus

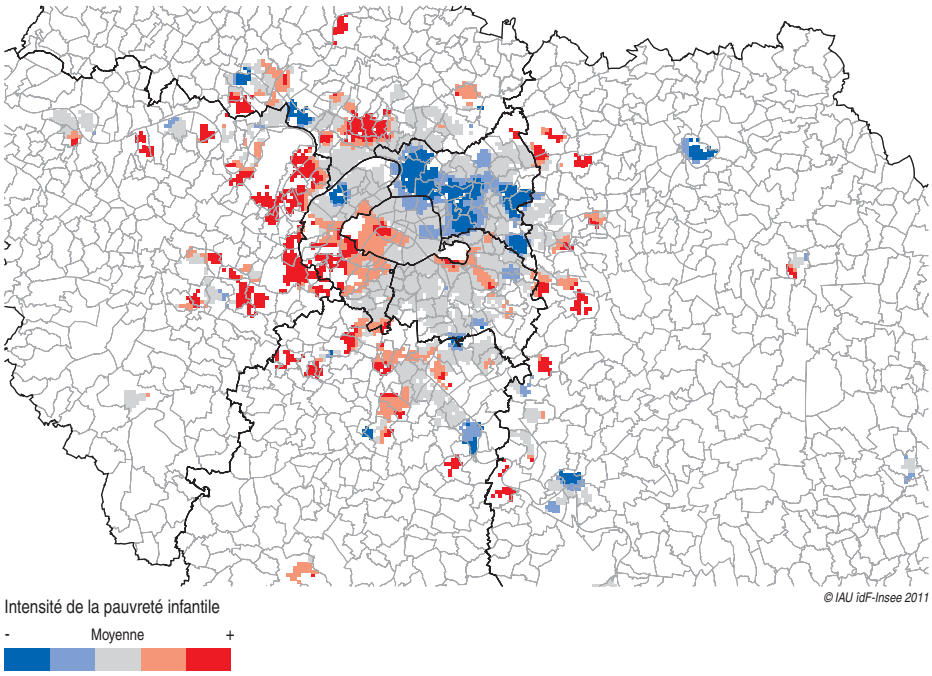

Source : Caf d'Ile-de-France au 31 décembre 2009

Elles sont surreprésentées parmi les familles pauvres de l'ouest francilien (Hauts-de-Seine, Yvelines) et dans quelques communes de Seine-et-Marne à proximité de la petite couronne (Chelles notamment) ✎❽.

Les familles nombreuses de quatre enfants ou plus

Un dernier groupe se caractérise plutôt par sa composition familiale. Ce sont les foyers en situation de pauvreté ayant de nombreux enfants : 57 % des familles de ce groupe ont quatre enfants ou plus ✎9. Un enfant francilien en situation de pauvreté sur cinq appartient à ce groupe. Afin notamment de pouvoir s'occuper de leur foyer (s'occuper des enfants, effectuer les tâches ménagères…), ces familles comptent au moins un parent sans emploi : 14 % de ces familles sont composées de parents seuls ayant un emploi et les parents en couple ayant tous deux un emploi ne sont pas du tout représentés. Avec au mieux une seule source de revenu d'activité et des charges familiales importantes, ces familles ont des revenus médians par unité de consommation (UC) hors prestations 2,5 fois plus faibles (124 euros) que les autres familles pauvres. En revanche, les prestations familiales permettent d'améliorer nettement la situation de ces familles, sans toutefois les protéger de la pauvreté. Leur revenu médian est ainsi multiplié par 5,5 et pour 59 % de ces familles les prestations versées par les Caf représentent plus de 75 % de leur revenu.

Ces familles nombreuses sont particulièrement présentes dans les communes fortement exposées à la pauvreté des enfants en grande couronne. C'est le cas à Trappes, La Verrière, Mantes-la-Ville, Mantes-la-Jolie, Limay ou Les Mureaux dans les Yvelines, Argenteuil, Cergy, Osny, Gonnesse, Garges-les-Gonnesses, Sarcelles ou Villiers-le-Bel dans le Val-d'Oise, Meaux, Chelles, Melun, Le Mée-sur-Seine, Dammarie-les-Lys, Nemours ou Provins en Seine-et-Marne, Grigny, Ris-Orangis, Evry, Courcouronnes ou Corbeil-Essonnes en Essonne. Dans le Val-de-Marne, les familles pauvres de l'ouest de Champigny-sur-Marne et Chennevières-sur-Marne, ainsi que les quartiers sud de Créteil, ouest de Bonneuil-sur-Marne et nord de Valenton sont plus souvent des familles nombreuses qu'en moyenne en Ile-de-France.

✎8 Les familles pauvres dont les deux parents travaillent sont surreprésentées parmi les familles pauvres de l'ouest francilien
Part des familles du groupe 5 parmi les familles allocataires à bas revenus

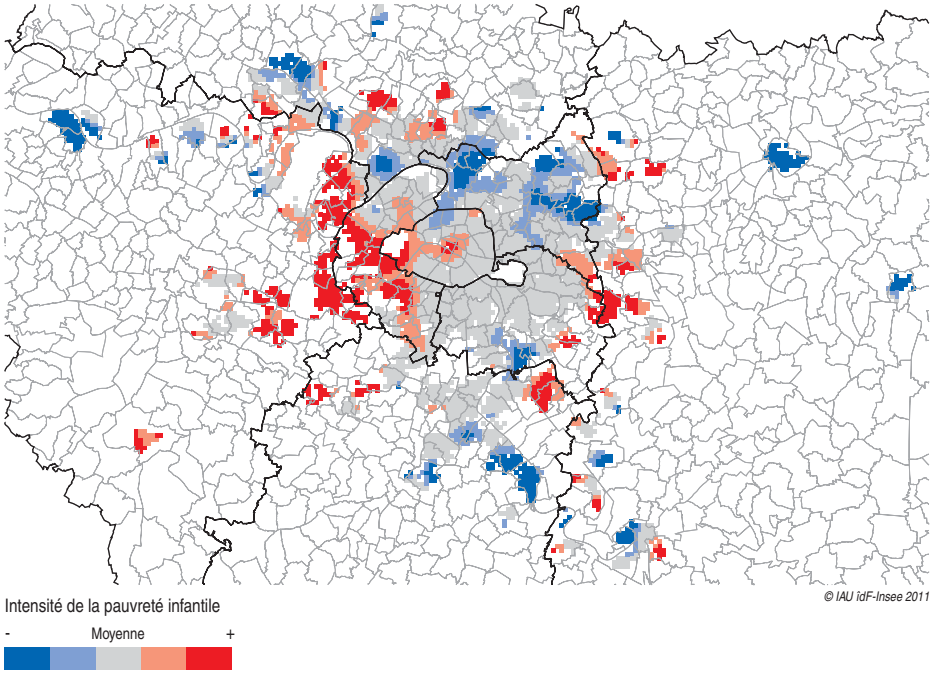

Source : Caf d'Ile-de-France au 31 décembre 2009

✎9 Les familles nombreuses dans les quartiers de grande couronne fortement exposés à la pauvreté des enfants
Part des familles du groupe 6 parmi les familles allocataires à bas revenus

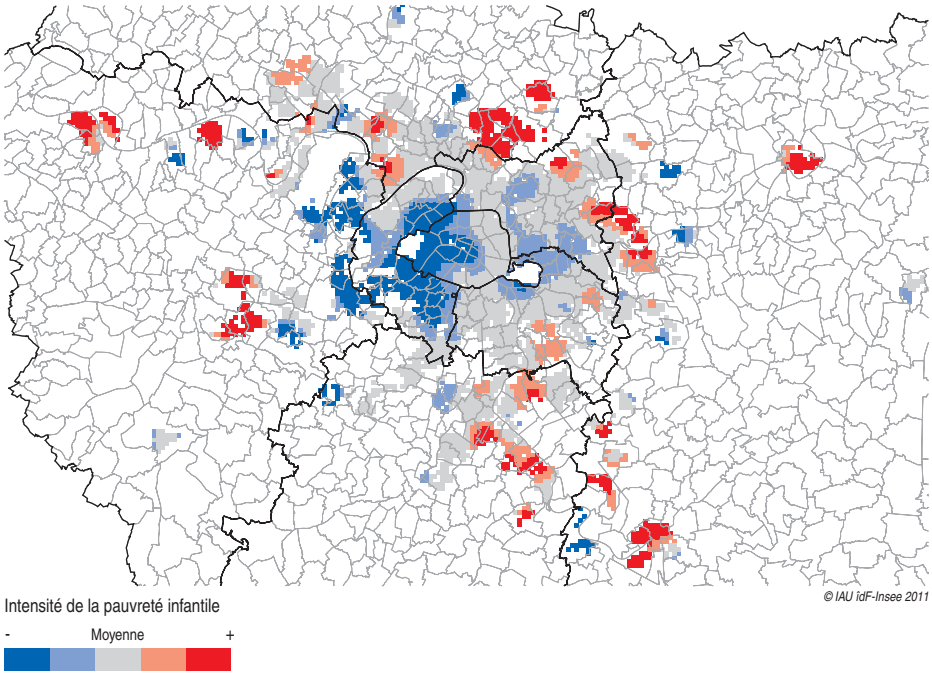

Source : Caf d'Ile-de-France au 31 décembre 2009

Huit enfants de familles pauvres sur dix vivent dans un logement surpeuplé

En 2006, 17,5 % des enfants franciliens de moins de 18 ans vivent dans une famille pauvre. Ces enfants et leurs familles vivent majoritairement dans le parc locatif social. Cependant, le parc locatif privé les accueille de plus en plus souvent. Les aides au logement permettent, dans un contexte de hausse des coûts du logement, de réduire le poids de cette dépense dans le revenu des familles pauvres. En revanche, celles-ci vivent toujours autant dans des logements surpeuplés et de mauvaise qualité. Près de huit enfants de familles pauvres sur dix vivent ainsi dans un logement surpeuplé et cinq sur dix dans un logement de mauvaise qualité.

Jessica Labrador, Insee Ile-de-France

En 2006, 432 200 enfants franciliens de moins de 18 ans vivent dans un ménage à bas revenus, c'est-à-dire un ménage dont le revenu par mois et par unité de consommation est inférieur à 830 euros (⇨■ Définitions). Ces enfants vivant dans une famille pauvre représentent 17,5 % des enfants de moins de 18 ans des familles de la région.

Les enfants des familles monoparentales sont plus souvent pauvres en 2006 qu'en 1996

Le premier département de résidence des enfants vivant dans une famille pauvre est la Seine-Saint-Denis (27 %). 30 % vivent dans une ZUS d'Ile-de-France contre seulement 7 % des autres enfants. Les personnes de référence de ces familles pauvres sont plus souvent que les autres familles franciliennes employés, ouvriers ou sans activité professionnelle ✎❶.

Au cours de cette période, la part des enfants vivant dans une famille pauvre reste globalement stable, mais elle diminue pour les enfants de couples alors qu'elle augmente pour les enfants de familles monoparentales. En 2006, 33 % des familles à bas revenus sont des familles monoparentales contre 15 % des autres familles. Ces familles monoparentales accueillent 31 % des enfants pauvres, soit 10 points de plus qu'en 1996. Cette hausse s'explique en partie par l'augmentation générale de la monoparentalité et par celle du taux de pauvreté des enfants des familles monoparentales. En 2006, 17,6 % des familles franciliennes sont des familles monoparentales contre 15,1 % en 1996. Entre 1996 et 2006, le taux de pauvreté des enfants de familles monoparentales a augmenté de 5 points, passant de 30 % à 35 %.

Plus de la moitié des enfants de familles pauvres vivent dans le parc HLM

Les enfants de familles pauvres résident essentiellement dans des logements anciens et collectifs. En 2006, 88 % de ces enfants résident dans un logement construit avant 1990 contre 81 % des autres enfants. Ils sont très peu nombreux à habiter dans une maison individuelle (16 % pour les enfants pauvres contre 44 % des autres enfants). En effet, ces enfants vivent principalement dans le parc HLM (57 % contre 26 % des autres enfants), majoritairement composé d'immeubles collectifs.

Le rôle d'accueil des familles pauvres par le parc HLM semble se développer. Le taux de pauvreté des enfants dans ce secteur est passé de 29 % à 32 % entre

✎❶ **Les enfants pauvres vivent le plus souvent dans des ménages d'employés ou d'ouvriers**
Répartition des enfants franciliens de moins de 18 ans selon la catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence de la famille

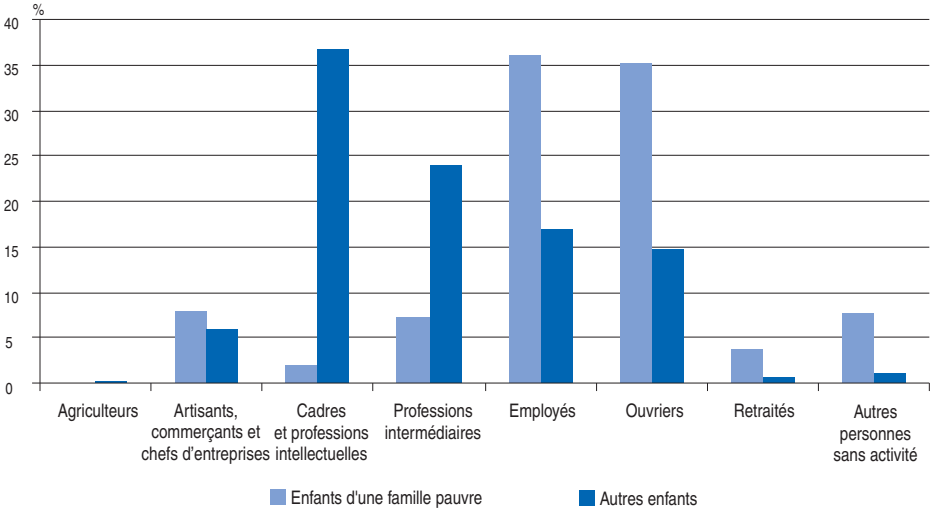

Lecture : 35 % des enfants d'une famille pauvre vivent dans un ménage d'ouvriers contre 15 % des autres enfants.

Source : Insee, enquête nationale logement 2006

✎❷ Une dépense de logement moindre pour les familles du parc locatif social

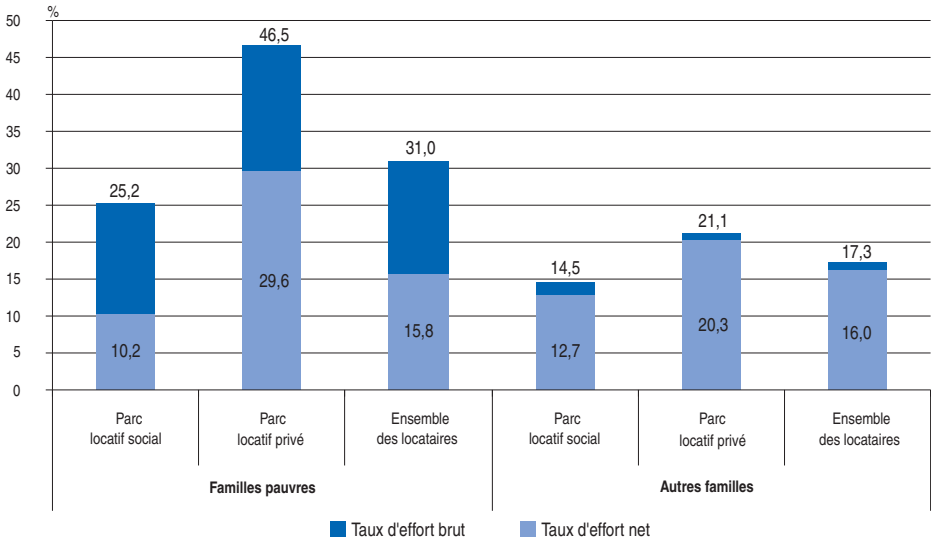

Champ : les taux d'effort des accédants à la propriété et des autres locataires ne peuvent être calculés pour des raisons de fiabilité statistique

Source : Insee, enquête nationale logement 2006

1996 et 2006. Cependant, en raison de l'insuffisance des places en logements HLM, le parc locatif privé accueille davantage d'enfants des familles pauvres : 25 % y vivent en 2006 contre 23 % en 1996. Le taux de pauvreté des enfants dans ce parc a crû de 4 points, passant de 24 % à 28 %. La croissance de la part des enfants pauvres dans ces deux parcs s'explique par la disparition du parc « social de fait » qui jouait un rôle important dans les années 1980 et 1990. En 2006, 3 % des enfants de familles pauvres seulement habitent dans ce parc contre 7 % en 1996.

Les aides amortissent la hausse du coût du logement

Les aides au logement permettent, dans un contexte de hausse des coûts du logement, de réduire le poids de cette dépense dans les revenus des ménages, en particulier pour les familles à bas revenus. En 2006, 67 % des familles à bas revenus perçoivent une aide au logement contre 13 % pour les autres familles. Par rapport à 1996, les aides au logement bénéficient plus souvent aux familles pauvres : en 1996, 65 % des familles à bas revenus étaient bénéficiaires d'aides et 18 % des autres familles.

4 % des familles à bas revenus ne remplissent pas les conditions d'attribution d'une aide au logement. Il s'agit essentiellement de ménages logés gratuitement.

En 2006, les familles à bas revenus consacrent ainsi 31 % de leur revenu à la dépense de logement (taux d'effort brut), c'est-à-dire au remboursement d'emprunt pour les propriétaires accédants ou au paiement d'un loyer pour les locataires, contre 19 % pour les autres familles. Une fois l'aide au logement déduite, la part du revenu destinée au logement (taux d'effort net) diminue de 14 points pour les familles pauvres, passant à 17 % de leur revenu. Après prise en compte des aides, les familles pauvres franciliennes consacrent une part plus faible de leur revenu au logement que les autres familles (17 % contre 18 %). Mais après avoir acquitté cette dépense, elles ne disposent plus que d'un revenu de 500 euros par mois et par unité de consommation contre 1 600 euros pour les autres familles. L'aide au logement permet de réduire de 100 euros la dépense de logement des familles à bas revenus contre 80 euros en 1996 (en euros constants).

Cette aide bénéficie davantage aux familles à bas revenus du parc locatif social. Parmi les familles bénéficiaires d'une aide au logement, 69 % vivent dans le parc locatif social, 23 % dans le parc locatif privé et 7 % seulement sont accédants à la propriété. Parallèlement, les loyers du parc locatif social sont moins élevés que dans le secteur libre. Les familles pauvres vivant dans le parc locatif social ont ainsi un taux d'effort net plus faible que les autres familles pauvres locataires : 10 % contre 30 % pour ceux du parc locatif privé ✎❷.

Davantage de familles pauvres consacrent plus du quart de leurs revenus à la dépense de logement

Malgré la hausse du coût du logement, le taux d'effort net des familles pauvres diminue de 3 points entre 1996 et 2006. De même, le revenu disponible par UC des familles à bas revenu, après acquittement du loyer ou remboursement d'un prêt immobilier, a augmenté de 100 euros.

Ce revenu reste cependant plus faible pour les familles monoparentales que pour les couples avec enfants : 469 euros contre 510 euros. Malgré les aides au logement dont elles bénéficient, les familles monoparentales sont dans des situations plus difficiles que les couples. En 2006, 28 % des enfants de familles pauvres vivent dans un ménage qui consacre un quart ou plus de ses revenus (aides comprises) au loyer ou au remboursement d'emprunt en 2006, soit une augmentation de 3 points par rapport à 1996. De plus, 19 % des enfants de familles pauvres résident dans un ménage dont la dépense de logement dépasse 33 % de leur revenu, soit le taux d'endettement maximum souvent retenu pour l'octroi d'un prêt, contre 17 % en 1996.

❸ Les enfants de familles pauvres du parc locatif privé disposent de seulement 13 m²
Surface habitable moyenne par personne et statut d'occupation en m²

	Propriétaire	Parc locatif social	Parc locatif privé	Autres locataires	Logés gratuitement	Ensemble
Familles pauvres	22	18	13	16	17	**17**
Autres familles	29	22	22	36	24	**26**
Ensemble des familles franciliennes	28	21	20	27	23	**24**

Source : Insee, enquête nationale logement 2006

Les familles pauvres vivent toujours autant dans des logements surpeuplés et de mauvaise qualité

Afin de faire face à la hausse du coût du logement, les familles à bas revenus semblent davantage se serrer dans des logements de petite taille que réduire leur revenu disponible. Entre 1996 et 2006, la part d'enfants pauvres vivant dans un logement de 3 pièces ou moins a augmenté de 4 points. En 2006, ils sont 55 % à vivre dans ce type de logement contre 30 % pour les autres enfants. Les enfants de familles pauvres disposent ainsi de 9 m² de moins en moyenne que les autres enfants. En 2006, la surface habitable moyenne par personne des familles pauvres est de 17 m² contre 26 m² pour les autres familles. L'écart entre la situation des enfants de familles pauvres et les autres enfants est plus important pour les locataires d'un logement de la loi 1948, de meublés, les sous-locataires et les logés en hôtel (autres locataires). Dans ce secteur, les enfants des familles pauvres disposent de 20 m² de moins que les autres enfants ❸ .

En 2006, 71,5 % des familles pauvres vivent dans un logement surpeuplé, soit une augmentation de 0,7 point par rapport à 1996. Pour les autres familles, la situation s'améliore : 27 % sont dans cette situation contre 30 % en 1996. En 2006, près de huit enfants pauvres sur dix vivent ainsi dans un logement surpeuplé. Ce surpeuplement concerne principalement les enfants des familles pauvres du parc locatif privé dont les logements sont plus petits : neuf enfants des familles pauvres sur dix vivant dans le parc privé sont dans cette situation.

Les enfants de familles pauvres comme les autres Franciliens vivent de moins en moins souvent dans des logements sans confort. En 2006, plus que 0,5 % des enfants de familles pauvres résident dans un logement ne disposant pas d'eau courante, de WC et d'installation sanitaire contre 6 % en 1996. Cependant, ils vivent de plus en plus souvent dans des logements de mauvaise qualité. Depuis la loi du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbain (SRU), le locataire d'un logement loué à titre de résidence principale a le droit d'exiger de son bailleur que le logement soit décent. Un décret d'application de cette loi définit un logement décent en prenant notamment en compte l'humidité dans le logement, la présence éventuelle d'infiltration d'eau, la qualité de l'installation électrique, les équipements de chauffage, les équipements sanitaires et l'exposition du logement. En 2006, la moitié des enfants de familles pauvres vivent dans un logement de mauvaise qualité, c'est-à-dire présentant au moins trois des ces défauts. C'est 6 points de plus qu'en 2002. A l'inverse, les autres enfants vivent de plus en plus dans des logements de bonne qualité, c'est-à-dire ne présentant aucun de ces défauts (60 % en 2006 contre 56 % en 2002).

L'humidité et les problèmes de chauffage sont les deux principaux défauts des logements dans lesquels vivent les enfants pauvres. En 2006, quatre enfants de familles pauvres sur dix vivent dans un logement humide contre deux sur dix pour les autres enfants. Par ailleurs, 21 % habitent dans un logement où le chauffage est défectueux contre 11 % pour les autres enfants de moins de 18 ans ❹.

La dégradation des conditions de logement des familles pauvres induit une insatisfaction croissante

La pression sur le marché immobilier en Ile-de-France s'accompagne d'une augmentation du nombre de familles pauvres vivant dans des logements surpeuplés et de mauvaise qualité, sour-

❹ Quatre enfants de familles pauvres sur dix vivent dans un logement humide
Répartition des enfants de moins de 18 ans selon les caractéristiques du logement

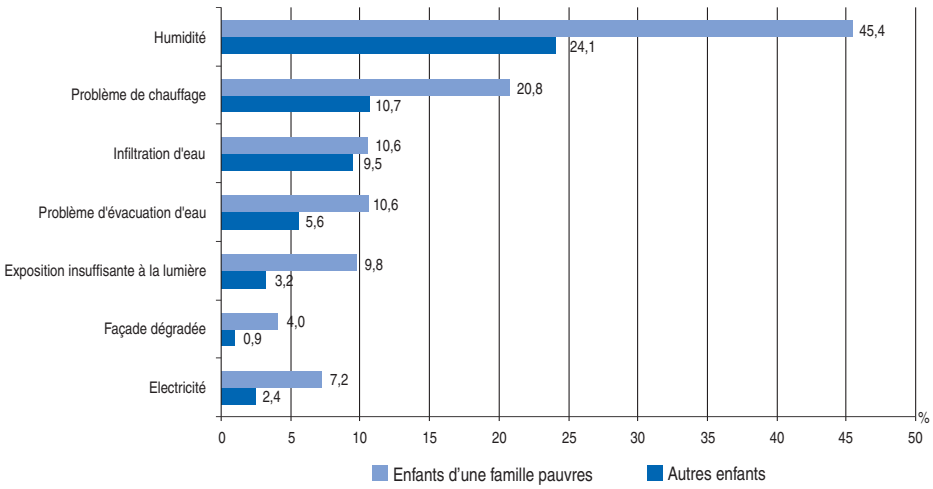

Source : Insee, enquête nationale logement 2006

5 Deux familles pauvres sur dix ayant changé de logement ont été contraintes à déménager
Répartition des familles ayant déménagé entre 2002 et 2006 selon le motif du déménagement

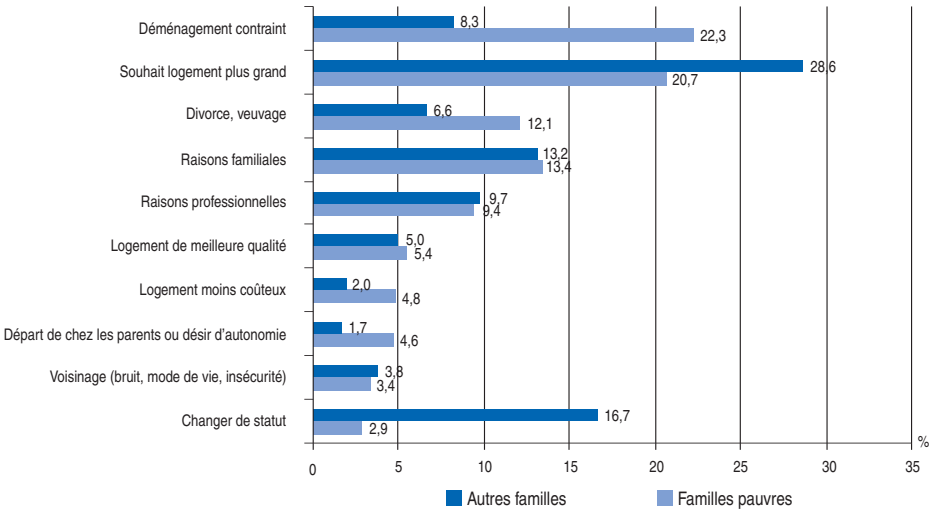

Source : Insee, enquête nationale logement 2006

ces d'insatisfaction croissante. Entre 1996 et 2006, la part des familles à bas revenus insatisfaites de leurs conditions de logement a augmenté plus vite que celle des autres familles. En 1996, 30 % des familles pauvres se déclarent insatisfaites de leurs conditions de logement contre 36 % en 2006. Pour les autres familles, cette part passe de 10 % en 1996 à 11 % en 2006.

Le principal motif d'insatisfaction des familles franciliennes pauvres est le surpeuplement de leur logement : 86 % des familles pauvres insatisfaites sont en situation de surpeuplement. Les quatre autres principaux motifs d'insatisfaction les plus cités par les familles à bas revenus sont : l'insonorisation des logements (43 %), les difficultés d'accès au logement en voiture (25 %), la qualité de l'air (18 %) et l'insécurité dans le quartier (17 %).

Plus du quart des familles franciliennes pauvres qui déménagent ne le font pas par choix

Face à une offre particulièrement réduite de logements de grande taille à un loyer ou prix acceptable, les familles pauvres semblent contraintes de vivre dans des logements de taille insuffisante. Moins satisfaites de leur logement, elles souhaitent davantage changer de logement que les autres familles. En 2006, un peu plus de six familles pauvres sur dix souhaitent déménager contre quatre sur dix pour les autres familles. 86 % de ces familles à bas revenus souhaitent déménager pour obtenir un logement plus grand. Mais elles ne sont, comme les autres familles, que 37 % à avoir déménagé durant les quatre dernières années. De plus, elles parviennent moins souvent que les autres familles à obtenir un logement plus grand : 21 % des familles pauvres déménagent pour un logement plus grand contre 29 % des autres familles 5.

Les familles vivant au dessus du seuil de bas revenus qui changent de logement le font essentiellement par choix, pour disposer d'un logement plus grand (29 % des déménagements) ou pour accéder à la propriété (17 % des déménagements). Seuls 8 % d'entre elles y sont contraintes. A l'inverse, les familles pauvres sont davantage confrontées à des déménagements contraints. En effet, 22 % des familles à bas revenus qui ont emménagé récemment ont été contraintes de le faire, soit parce qu'elles étaient logées provisoirement, soit parce qu'elles ont été congédiées par le propriétaire ou que le logement a été démoli ou transformé pour un autre usage. En 2006, 37 000 enfants de familles pauvres sont concernés par un déménagement contraint en Ile-de-France.

Source

Les résultats sont issus des enquêtes nationales logement 1996, 2002 et 2006.

L'enquête logement menée par l'Insee auprès des ménages constitue la principale source statistique pour décrire le parc de logements mais surtout pour mesurer la dépense et les taux d'effort des ménages pour se loger. La dernière enquête logement s'est déroulée en 2006. Un suréchantillonnage a été réalisé en Ile-de-France, dans le cadre d'un partenariat entre la Direction régionale de l'Equipement d'Ile-de-France, l'institut d'Aménagement et d'Urbanisme d'Ile-de-France et l'Atelier Parisien d'Urbanisme. Elle permet de disposer d'un échantillon représentatif et suffisamment important pour obtenir des résultats pour la région Ile-de-France. Au total plus de 13 600 logements ont ainsi été échantillonné en Ile-de-France.

« Les enfants de familles pauvres » et « Approche territoriale »

Allocataires des Caf

Trois types de prestations sont versés par les Caf : les prestations familiales destinées à l'accueil et à l'entretien des enfants, dont certaines sous conditions de ressources, les aides au logement destinées aux ménages locataires ou accédants à la propriété sous seules conditions de ressources et des minima sociaux. L'un est ciblé sur une population : allocation aux adultes handicapés (AAH) ; le revenu de solidarité active est destiné à un public plus large pour lui donner un revenu garanti.

Un allocataire représente conventionnellement un foyer allocataire qui est composé, au sens administratif de la Caf, de l'allocataire, de son conjoint, des enfants et autres personnes à charge prises en compte pour le calcul des prestations. L'ensemble de ces personnes constitue la population du foyer allocataire.

Familles et enfants

Les enfants sont les enfants de moins de 18 ans à charge d'un foyer allocataire. Une famille est un foyer ayant au moins un enfant de moins de 18 ans à charge parmi les foyers ayant un enfant de moins de 25 ans à charge au sens de la législation familiale.

Famille allocataire à bas revenus

Une famille est dite à « bas revenus » lorsque son revenu par unité de consommation (RUC) est inférieur à 60 % du revenu médian par unité de consommation de la population enquêtée par l'Insee lors de l'enquête sur les revenus fiscaux et sociaux (ERFS) (hors personnes de 65 ans ou plus). En 2009, ce seuil est fixé à 942 euros par unité de consommation par mois.

Revenu par unité de consommation

Pour comparer les revenus des foyers allocataires, on considère un revenu par équivalent adulte ou Unité de Consommation (UC). La valeur de l'UC est calculée à partir du revenu net déclaré pour 2008 du foyer allocataire augmenté du montant des prestations perçues pour le mois de décembre 2009. Pour être au plus près de la réalité concernant les allocations basées sur les revenus trimestriels (Rsa), ce sont ceux-ci qui sont retenus.

Les UC sont déterminées de la façon suivante : 1 pour l'allocataire ou 1,2 pour l'allocataire monoparental ; 0,5 par adulte supplémentaire et enfant de 14 ans ou plus ; 0,3 par enfant de moins de 14 ans. Cette échelle diffère des pratiques habituelles de l'Insee et d'Eurostat, en accordant aux familles monoparentales 0,2 unité supplémentaire.

Taux de pauvreté

Le taux de pauvreté des enfants rapporte le nombre d'enfants vivant dans des familles allocataires pauvres au nombre d'enfants vivant en Ile-de-France issu du recensement de la population 2007.

Prestation d'Accueil du Jeune Enfant (PAJE)

La PAJE comprend :

- la prime à la naissance ou à l'adoption,
- l'allocation de base,
- le complément de libre choix du mode de garde,
- le complément de libre choix d'activité.

Allocation aux Adultes Handicapés (AAH)

Prestation s'adressant aux personnes âgées de 20 à 60 ans handicapées, sans ressources ou disposant de ressources modestes, dont le handicap, apprécié par la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (Cdaph), équivaut à un taux d'incapacité permanente d'au moins 80 % ou entraîne l'impossibilité de travailler.

Revenu de solidarité active (Rsa)

Prestation entrée en vigueur le 1er juin 2009 s'adressant aux personnes âgées d'au moins 25 ans ou ayant un enfant à charge ou à naître. C'est une prestation dégressive cofinancée par le département et l'Etat. La part financée par le département est le « Rsa socle », la part financée par l'Etat, le « Rsa activité ». Cette prestation se substitue au Revenu Minimum d'Insertion (RMI), à l'Allocation de Parent Isolé (API), aux dispositifs d'intéressement liés à ces deux prestations, aux dispositifs liés aux contrats aidés (contrats d'insertion - revenu minimum d'activité [Ci-Rma] et contrats d'avenir [Cav]) et aux expérimentations Rsa (sauf conditions particulières). Le Rsa correspond à la différence entre un revenu garanti et l'intégralité des ressources du foyer.

Trois catégories de Rsa existent :

Rsa socle seul : pour les foyers allocataires n'ayant pas de revenu d'activité.

Rsa socle et activité : pour les foyers allocataires ayant de faibles revenus d'activité et dont l'ensemble des ressources est inférieur à un montant forfaitaire.

Rsa activité seul : pour les foyers allocataires ayant de faibles revenus d'activité et dont l'ensemble des ressources est supérieur à un montant forfaitaire.

« Les conditions de logement »

Ménage à bas revenus

Un ménage à bas revenus est un ménage dont le revenu par mois par unité de consommation est inférieur à 60 % du revenu médian national, soit 830 euros en 2006 et 627 euros en 1996.

Famille

Une famille est la partie d'un ménage comprenant au moins deux personnes et constituée :

- soit d'un couple marié ou non, avec le cas échéant son ou ses enfants appartenant au même ménage ;

- soit d'un adulte avec son ou ses enfants appartenant au même ménage (famille monoparentale).

Pour qu'une personne soit enfant d'une famille, elle doit être célibataire et ne pas avoir de conjoint ou d'enfant faisant partie du même ménage.

Un ménage peut comprendre zéro ou plusieurs familles.

Dans cet article, on appelle un ménage ou une famille pauvre un ménage ou une famille vivant sous le seuil de bas revenus.

Statut d'occupation

Les propriétaires accédants sont des propriétaires occupants qui ont effectué au cours des 12 mois précédant l'enquête un ou plusieurs versements au titre des emprunts contractés pour l'achat de leur résidence principale.

Les propriétaires non-accédants sont les propriétaires occupants qui, soit n'ont jamais emprunté pour acquérir leur logement (achat au comptant, héritage, dons), soit ont fini de rembourser les emprunts contractés à la date de l'enquête.

Les locataires et les sous-locataires sont des ménages acquittant un loyer. Un sous-locataire est locataire d'un locataire.

Les personnes logées gratuitement ne sont pas propriétaires de leur logement et ne paient pas de loyer. Elles peuvent néanmoins payer des charges.

Secteur locatif

Le secteur HLM est constitué des logements dont les loyers suivent la législation HLM.

Le secteur social non-HLM est un secteur assez hétérogène. Il est composé des logements appartenant à l'Etat, aux collectivités locales, aux établissements publics, aux sociétés immobilières à participation majoritaire de la Société Centrale Immobilière de la Caisse des Dépôts et Consignations (SNI, Icade), aux Sociétés d'Economie Mixte (SEM).

Dans cet article, on appelle parc locatif social les logements du secteur HLM et du secteur social non-HLM.

Les logements soumis à la loi 1948 : cette loi réglemente les loyers de certains logements du secteur privé achevés avant sa promulgation. Cette catégorie juridique tend à disparaître progressivement, les sorties de ce secteur ayant été formalisées par la loi Méhaignerie de 1986.

Le secteur libre : il s'agit des logements relevant du secteur privé (hors loi 1948) dont les propriétaires sont soit des organismes privés (banques, assurances ou autres), soit des particuliers.

Le parc « social de fait » : il s'agit des logements des secteurs de la loi 1948, du social non-HLM, et de la sous-location, des meublés et des hôtels. Il regroupe des logements anciens (de qualité moyenne, voire médiocre), occupés par des ménages modestes ou pauvres, et des logements à loyer réglementé dont les niveaux peuvent s'apparenter à ceux du secteur HLM. Ce parc supplée, de fait, au manque d'offre de logements sociaux publics.

Dans cet article, on appelle :

- parc locatif social les logements du secteur HLM et du secteur social non-HLM ;
- parc locatif privé les logements du secteur libre (hors loi 1948) ;
- autres locataires les logements soumis à la loi 1948, des meublés, des hôtel, des sous-locations.

Le confort et la qualité des logements

Un logement est considéré comme sans confort lorsqu'il est dépourvu d'eau courante, d'installations sanitaires ou de W.-C.

Depuis la loi du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbain (SRU) et le décret sur le logement, une nouvelle notion du confort qui tient compte des défauts du logement est apparue. Un logement décent est donc défini par le biais de douze indicateurs dont dix figurent dans l'enquête nationale logement. Il s'agit de l'humidité, des infiltrations d'eau, de la qualité de l'installation électrique, de la chaleur dans le logement, des équipements de chauffage, de la présence d'eau courante, des équipements sanitaires, de l'état de la façade, de la présence d'une cuisine et de l'exposition du logement.

La loi SRU a permis d'introduire la notion de qualité dans l'enquête nationale logement à partir de 2002.

Un logement est dit de « bonne qualité » lorsqu'il ne présente aucun défaut. Lorsqu'il présente un ou deux défauts, il est considéré comme étant de qualité moyenne. Enfin, s'il y a trois défauts ou plus, le logement est de mauvaise qualité.

Degré de peuplement des résidences principales

Le degré de peuplement est établi en comparant le nombre de pièces et la surface du logement à une norme d'occupation, définie en fonction de la composition du ménage (nombre de personnes, âge et situation familiale de ses membres). Cette norme est établie en attribuant à chaque ménage :

- une pièce de séjour ;
- une pièce pour chaque personne de référence d'une famille ;
- une pièce pour chaque personne hors famille et chaque célibataire de 19 ans ou plus ;
- une pièce pour deux enfants célibataires de moins de 19 ans s'ils ont le même sexe ou ont moins de 7 ans, sinon une pièce par enfant.

Une famille est en situation de surpeuplement si elle dispose d'au moins une pièce de moins que la norme, elle est en situation de sous-peuplement si elle dispose d'au moins une pièce de plus que la norme, sinon elle est en situation de peuplement normal.

Afin d'affiner cette norme, un critère de surface a été introduit. Ainsi les studios occupés par une seule personne seront considérés comme étant en peuplement normal si leur surface est supérieure à 25 m². A l'opposé, seront considérés comme surpeuplés les logements comportant autant ou plus de pièces que la norme mais offrant moins de 18 m² par personne.

A paraître : Région Ile-de-France, Mipes, Etude qualitative portant sur la pauvreté juvénile en Ile-de-France.

MRIE - Mission régionale d'information sur l'exclusion Rhône-Alpes, Etude exploratoire sur les enfants en « situation administrative complexe ».

Duvoux N. : « Nouveaux pauvres, nouvelles politiques », Politiques sociales et familiales, n° 104, juin 2011.

Godefroy P., Missègue N., Pujol J., Tomasini M. : « Inégalités de niveaux de vie et pauvreté, Les revenus et le patrimoine des ménages », collection *Insee Références,* édition 2010.

Rapport de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale 2009-2010 - Bilan de 10 ans d'observation de la pauvreté et de l'exclusion sociale à l'heure de la crise, Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale, Paris ; La Documentation française.

« Les conditions de logement en Ile-de-France en 2006 », IAU îdF, Insee, Dreif, édition 2009.

Blanpain N. : « Les conditions de vie des familles nombreuses », *Etudes et résultats*, n° 555, Drees, février 2007.

« Les enfants pauvres en France », Rapport n° 4, CERC, La Documentation française, Paris 2004.